

**VILLE DE  
MONTRÉAL-OUEST**



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 30 août 2021 à 20h00, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

**Endroit concerné**

Adresse : 63 Ainslie  
Numéro de matricule : 9334-44-6333-1  
Zone : RB-7

**Nature de la demande et effet de la dérogation**

Régulariser l'empiètement actuel d'une véranda dans la marge avant, alors qu'un tel empiètement n'est pas autorisé, suivant le paragraphe 8 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage et la grille de spécifications en vigueur dans cette zone. L'acceptation de la demande aurait pour effet de permettre que la véranda soit située à 4.36 mètres de la ligne de propriété au lieu d'un minimum de 4.57 mètres comme pour le bâtiment principal, et donc de réduire la norme de 0.21 mètre.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant cette demande avant 16h30 le 30 août, en écrivant à l'adresse : [communications@montreal-west.ca](mailto:communications@montreal-west.ca).

Fait à Montréal-Ouest, ce 11 août 2021.

Claude Gilbert  
Greffier